

Bruxelles - Action du CLPUE auprès de la DG Santé et Protection des Consommateurs

L'année dernière la DG Santé et Protection des Consommateurs (SANCO) de la Commission européenne a décidé d'établir "un groupe d'experts" « *Peer Review Group* » en anglais - présidé par son Directeur général, M. Madelin - afin de passer en revue l'expérience acquise dans la participation des parties intéressées et d'identifier de meilleures pratiques et améliorations du système de consultation existant. À la différence de la stratégie habituelle de la Commission, aucune publicité n'a été faite lors de la création du Groupe en question et aucun appel public n'a été lancé afin de donner l'occasion à tous les ayants droit de soumettre des candidatures pour y participer. Par la suite, le Groupe s'est composé de représentants de l'industrie, comme, par exemple, McDonalds et Coca-Cola, ainsi que d'autres parties intéressées telles que les Bresseurs de l'Europe ou encore l'Union des Petites et Moyennes Entreprises, les Consommateurs - les associations des Patients et les « experts » en matière de participation publique, mais aucune organisation du côté des professionnels de la Santé !!

Après quatre réunions en 2006, dans la plus grande discrétion , le groupe d'experts a produit un document contenant les conclusions des réunions du groupe et a soulevé 10 recommandations visant à améliorer le système existant de consultation publique concernant les enjeux relatifs à la Santé au niveau communautaire :

Après cette publication la Commission européenne a annoncé qu'elle allait tenir une conférence au printemps 2007 pour partager et valider les résultats et recommandations de ce Groupe impliquant toutes les parties intéressées de la DG SANCO, ainsi que d'autres DG, institutions européennes et experts européens en matière de participation publique".

*Notre sentiment au sein du **CLPUE** est que ce problème est de la plus grande importance pour les professionnels de la Santé, qui ont été complètement ignorés par la Commission dans ce processus, et ceci malgré le fait qu'ils constituent, avec les associations des consommateur et des patients, le groupe d'acteurs concernés le plus évident et le plus légitime ! Une action immédiate a été jugée nécessaire pour s'assurer que les professions de santé ne soient pas exclues de la prochaine conférence et que la Commission prenne en compte leurs avis et propositions sur cet important dossier ! Le **CLPUE** en harmonie avec les professions de santé regroupées dans le **CEPLIS** a décidé d'adresser une lettre au Directeur Général Madelin de la DG Sanco afin d'exprimer au nom des podologues européens son plus profond mécontentement sur cette manière de faire .*

Serge Coimbra Président du CLPUE



**COMITE DE LIAISON DES PODOLOGUES DE L'UNION
EUROPEENNE
F.I.P.**

45 boulevard dAnvers F-67000 Strasbourg

Strasbourg le 17.04.2007

Robert Madelin
Director General

EUROPEAN COMMISSION
DG Health and Consumer Protection
B-1049 BRUSSELS
robert.madelin@ec.europa.eu

Monsieur,

Dans le cadre des consultations lancées par la Commission Européenne sur les questions liées à la santé et pour identifier les meilleures pratiques, notre organisation qui regroupe les associations représentatives de la profession de podologue en Europe a été très surprise de constater que votre DG Sanco a organisé un groupe de travail dont les professions de santé sont absentes !

Outre la surprise de ne pas voir associer les représentants européens des professions de santé, nous avons été encore plus surpris de constater que le Conseil Européen des Professions Libérales (CEPLIS) qui regroupe l'essentiel des Comités européens des professions de santé n'avait même pas été tenu au courant de cette procédure et donc également exclu de la composition du « groupe d'experts » que votre Direction Générale a mis sur pied.

Tout en regrettant cette manière de procéder nous souhaitons qu'à l'avenir vous saurez associer de façon plus concrète les organismes européens représentatifs du secteur de santé à travers notamment le CEPLIS dans le système actuel de consultation voulue par la Commission Européenne.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Serge Coimbra Président du CLPUE